



VILLE DE SAINT-LAZARE  
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES  
PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### Demande de dérogation mineure

(Article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ c. A-19.1)

Lors de la séance du conseil du **mardi 8 mai 2018 à 19 h 30**, ce dernier statuera sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au **1530, rue Karl** (lot numéro 3 502 222 au cadastre du Québec).

La nature et les effets de la dérogation demandée sont :

1. de régulariser les marges avant et latérale gauches du bâtiment principal existant, plus particulièrement :

Dispositions	Zone H-224		
	Exigé en 1990 (REG 386)	Exigé en 2018 (REG 771)	Existant
<b>Marge avant</b>	7,5 m	7,5 m	7,07 m
<b>Marge latérale gauche</b>	1,5 m	2,0 m	1,03 m

2. de régulariser la projection de tous les murs en façade de la rue Karl pour le bâtiment principal existant, plus particulièrement :

Disposition	Zone H-224		
	Exigé en 1990 (REG 386)	Exigé en 2018 (REG 771)	Existant
<b>Largeur minimale de la façade avant</b>	9,5 m	9,5 m	8,53 m

Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure peut se faire entendre du conseil lors de la séance ci-dessus mentionnée. Cette dernière aura lieu à l'hôtel de ville, situé au 1960, chemin Sainte-Angélique à Saint-Lazare.

Le Service de l'urbanisme, qui a rédigé le texte du présent avis, peut être contacté pour tout renseignement additionnel par courriel à [klstrotmann@ville.saint-lazare.qc.ca](mailto:klstrotmann@ville.saint-lazare.qc.ca) ou par téléphone au 450 424-8000, poste 283.



**Nathaly Rayneault**, avocate – MPA, LL.M., O.M.A.  
Greffière et directrice  
Service du greffe et du contentieux

Z:\0600 - UZ\0630 - Aménagement (local)\0630-400 - DM\38879\_1530, Karl - Régulariser marge avant et latérale (J. Goudreau)\Avis public\2018-04-17\_AP SGC\_final.doc

Notre ☎ : 0630-400 (38 879)